



Date de la

Convocation :

03/10/2025

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU CALVADOS

Date d'affichage

de l'ordre du jour :

03/10/2025

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de

Conseillers :

Exercice : 23

Présents : 18

Pouvoirs : 5

Votants : 23

Commune de La-Rivière-Saint-Sauveur

Séance ordinaire du

09 octobre 2025

Objet : 2025-33 Convention de subvention d'actions collectives de soutien à la fonction parentale dans le cadre du fonds national parentalité.

L'an deux mille vingt-cinq, le 09 octobre à 18 heure 30, le Conseil Municipal de la commune régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Didier DEPIROU, Maire.

Étaient également présents : Mme PETIT, M. GIMER, Mme PILATTE, M. FARIDE, Mme PEYROCHE, adjoints ; M. MARCHIS, M. POTEL, Mme AUDOU, Mme BARBEY, M. AUDOU, Mme LEMAIRE, M. YON, Mme BESLON, M. JEHENNE, M. CAMBRUNE, M. CAUBRIÈRE, M. LEBAS, conseillers municipaux.

Excusés : M. GROD a donné pouvoir à M. CAMBRUNE, M. HEMERY a donné pouvoir à M. CAUBRIÈRE, Mme DOMIN a donné pouvoir à Mme PEYROCHE, Mme MOUETTE a donné pouvoir à Mme BESLON, M. KASSAC a donné pouvoir à M. DEPIROU.

Mme PEYROCHE Jessica a été désignée secrétaire de séance.

Considérant la nécessité de soutenir les parents dans leur fonction éducative, notamment aux périodes délicates de la naissance et de l'adolescence, en particulier quand les familles sont isolées, le Département souhaite favoriser la mise en œuvre d'actions de proximité propices au développement d'échanges d'expériences et de relations entre parents.

Considérant que l'Espace de Vie Sociale de la Mairie exerce une mission d'intérêt général ne présentant pas les caractéristiques d'une activité économique.



Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de convention du Département du Calvados qui a pour but d'organiser les modalités de subventionnement de l'EVS en vue de la mise en place d'activités collectives de soutien parental. L'action soutenue est intitulée **GRANDIR ENSEMBLE**.

Le Département du Calvados propose de subventionner ces actions à hauteur de 720 € pour une durée d'un an, renouvelable deux fois, en section de fonctionnement.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité :

D'AUTORISER Le Maire à signer la convention de subvention d'actions collectives de soutien à la fonction parentale dans le cadre du fonds national parentalité.

Fait et délibéré en séance à La-Rivière-Saint-Sauveur le 09 octobre 2025,

Le Maire,

Didier DEPIROU

Acte rendu exécutoire après la transmission au représentant de l'État le 23 octobre 2025 et de la publication le 23 octobre 2025.